L'ÉCOLE DE L'IMAGE
NANTES RENNES

Livret d'accueil des étudiants

AGR, L'École de l'Image
SIRET : 88162399500019

65 avenue Aristide Briand
35000 RENNES

agr.fr / rennes@agr.fr

09 50 25 30 47

L'ÉCOLE DE L'IMAGE
NANTES RENNES

BIENVENUE À L'AGR

Vous êtes inscrits au sein de l'AGR et nous vous souhaitons la bienvenue.

Dans ce livret vous trouverez les informations de notre organisme, ainsi que les précisions nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Qui sommes-nous ?

L'AGR, l'École de l'Image est un établissement de l'enseignement supérieur privé situé à Nantes depuis 29 ans et à Rennes depuis 4 ans. Nous enseignons les métiers du design graphique et digital.

Nous délivrons trois titres reconnus par l'État et enregistré au RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle). Le Bachelor Graphiste Multimédia (RNCP Niveau 5), le Mastère Direction Artistique Plurimédia (RNCP Niveau 7) et la filière Animation 3D-VFX (RNCP niveau 7).

Notre pédagogie

Notre objectif est que les étudiants repartent avec des compétences directement applicables dans leurs pratiques professionnelles.

Afin d'assurer des cours en rapport avec la réalité du monde professionnelle, tous les enseignants de l'AGR sont des intervenants professionnels.

En plus de la théorie, nous mettons l'accent sur l'expérience professionnelle. Les étudiants sont amenés à effectuer un stage dès leur 2ème année à l'AGR.

Les entreprises, agences et studios de création recrutent des DA, graphistes et webdesigners montrant des compétences plurielles qui peuvent aussi s'étendre à l'illustration, à la photographie, au motion design. L'AGR a fait le choix, au regard des attentes du marché du travail, de proposer une formation pluridisciplinaire pour garantir aux diplômés une large palette de compétences dans les métiers de la communication visuelle.

Tout au long de leur cursus, les étudiants de la filière graphisme - direction artistique vont être amenés à maîtriser :

L'ILLUSTRATION
L'INFOGRAPHIE
LA TYPOGRAPHIE
L'ÉDITION
LA PHOTOGRAPHIE
LE GRAPHISME
LA PUBLICITÉ
LA DIRECTION ARTISTIQUE
LE PACKAGING
LA FABRICATION
LA DATAVISUALISATION
LE WEBDESIGN
LE MOTION DESIGN
L'ANIMATION
LA 3D
LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Tout au long de leur cursus, les étudiants de la Animation 3D - VFX vont être amenés à maîtriser :

L'ANATOMIE
LA PERSPECTIVE DÉCOR
LE MONTAGE
L'ÉCRITURE
LE STORYBOARD
LE COMPOSITING
LE CHARA DESIGN
LA MODÉLIASATION 3D
LE TEXTURING
L'ÉCLAIRAGE 3D
L'ANIMATION 3D
LES RETOUCHES COULEURS
LES VFX
LE RIGGING
L'ÉTALONNAGE

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous adaptons nos formations en fonction des situations de handicap annoncées (locaux, modalités pédagogiques).

Nos référents handicap se tiennent à votre disposition, afin de faciliter l'accueil, l'accessibilité et l'apprentissage des étudiants en situation de handicap.

Contact : melanie.motte@agr.fr

Notre équipe de coordination

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE
Personne en charge du contenu des formations.
Contact : Hubert Seynave, hubert.seynave@agr.fr

RÉFÉRENT ADMINISTRATIF
Personne responsable de la gestion administrative des formations.
Contact : Mélanie Motte, melanie.motte@agr.fr

Règlement intérieur

L'AGR, l'École de l'Image est un établissement d'enseignement supérieur privé. Il prépare et délivre 2 diplômes inscrits sur le Répertoire National de Certification Professionnelle :

- le titre de GRAPHISTE MULTIMÉDIA - Niveau 5
- le titre de DIRECTEUR ARTISTIQUE PLURIMÉDIA - Niveau 7
- le tire de EXPERT EN CONCEPTION NUMÉRIQUE, ANIMATION 3D ET EFFETS SPÉCIAUX - Niveau 7

Depuis sa création en 1994, l'école a su allier compétence, travail et convivialité. Ce règlement intérieur n'est que l'expression du bon sens et du droit de chacun. En outre, il appartient à chaque étudiant d'adopter dès le début de ses études une attitude qui lui sera imposée dans le cadre professionnel.

ASSIDUITÉ
La durée des études est de 3 ans pour le cycle GRAPHISTE MULTIMÉDIA, 2 ans pour le cycle DIRECTION ARTISTIQUE PLURIMÉDIA et 5 ans pour le cycle ANIMATION 3D - VFX. Les cours ont lieu du lundi au vendredi. Chaque étudiant est prié de se conformer au planning correspondant à sa promotion. Ce planning lui est remis le jour de la prérentrée et est susceptible d'évoluer dans le courant de l'année en fonction du programme pédagogique.
Les périodes de vacances sont également indiquées dans le planning.
Des journées portes ouvertes sont organisées dans le courant de l'année lors de 4 samedis. La présence lors de ces portes ouvertes est obligatoire.

ABSENCES
Un appel est effectué en début de chaque cours. Les absences pour affaires personnelles, leçon de code ou conduite ou tout autre motif dénué de caractère impératif ne sont pas tolérées.
L'étudiant devra apporter à son retour une justification (par exemple, attestation du médecin).
Toute absence non justifiée est inscrite sur le bulletin scolaire. À tout moment, l'assiduité de l'étudiant peut être consultée par les familles sur le logiciel de gestion scolaire Triade.

RETARDS
Tout retard est consigné sur le bulletin scolaire de l'étudiant (sauf retards dus à des problèmes avérés de transports en commun type grève). Un retard sans motif valable entraine une exclusion de cours.
L'étudiant restera cependant dans l'enceinte de l'école faute de quoi il est noté absent.

SANCTION LIÉE AUX ABSENCES ET RETARDS
Des retards et/ou absences répétés peuvent compromettre le passage en classe supérieure. D'autre part, une assiduité défaillante est incompatible avec la dynamique professionnelle que chaque étudiant doit adopter ; son placement en stage s'en trouvera compromis, ainsi que l'obtention des titres.

DISCIPLINE
Toute détention ou consommation de produits stupéfiants sera sanctionnée par un renvoi immédiat et définitif. Il est interdit de fumer dans les locaux. Lors des inter-cours, les étudiants qui se trouvent dans le hall ou sur la voie publique sont tenus d'adopter un comportement correct et de ne pas laisser leurs mégots par terre : un cendrier est prévu à cet effet.
Chaque étudiant doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.
Chacun est tenu d'avoir en sa possession le matériel nécessaire pour chaque cours.

CONTRÔLE DES ÉTUDES
Les délais de remise des travaux doivent être rigoureusement respectés. Les travaux sont notés. Tout travail non rendu est automatiquement noté. Les absences ne dispensent pas de rendre les travaux. Au terme de chacune des 2 ou 3 sessions constituant l'année scolaire (en fonction du cycle), un bilan est établi par l'équipe enseignante et le chef d'établissement.
Le passage en année supérieure est soumis à l'avis du jury qui s'appuie sur les résultats et le comportement de l'étudiant.

STAGES
Les stages sont optionnels en 1ere année et se dérouleront en période de vacances scolaires. Une période de 6 semaines de stage est fixée pour les étudiants de 2e année, de 8 semaines pour les étudiants de 3e année et de 4e année et de six mois pour les étudiants de 5e année.
Il appartient à chacun de faire les démarches nécessaires pour trouver un stage, chaque étudiant sera accompagné dans ses démarches par l'AGR. Un rapport de stage doit être présenté. Associé à la fiche d'évaluation du stage, celui-ci donnera lieu à une évaluation notifiée sur le bulletin scolaire.

JURY CONSEIL DE SURVEILLANCE
Un conseil de surveillance est mis en place afin d'ajuster la certification aux évolutions du métier. Ce conseil de surveillance se réunira une fois par an. Attributions statutaires :

- Analyse des informations issues du système de veille
- Mesure des incidences de ces informations sur la certification
- Analyse quantitative et qualitative des candidats à la certification
- Analyse de l'insertion et de l'évolution professionnelle des titulaires de la certification

Ce conseil de perfectionnement peut évoluer en fonction de la disponibilité des professionnels sollicités.
- Marc Dubouchet (Directeur AGR)
- Anthony Chevalier (Directeur AGR Rennes)
- Mélanie Motte (Responsable administrative et pédagogique AGR Rennes)
- Julie Leblanc (Référente Certification AGR Nantes)
- Mickaël Chiron (Directeur artistique & référent pédagogique AGR)
- Sylvain Marlot (Agence, d'une idée à l'autre)
- Romain Pondevin (Agence Novembre)
- Sandrine Buffeteau (Payfit)
- Jimy Pina & Ophélie Vigani (1984 School)

FRAIS
Les frais d'inscription sont dus chaque année lors de l'inscription ou de la réinscription. Les candidats ayant échoué aux épreuves du baccalauréat et souhaitant redoubler leur terminale, peuvent résilier leur inscription et être remboursés à condition d'en informer l'école et de fournir le relevé de notes correspondant.
Les frais annuels de scolarité sont dus intégralement pour toute année scolaire commencée - même en cas de départ anticipé ou de renvoi.
Les modalités de règlement des frais sont rappelées sur la fiche d'inscription signée par l'étudiant et ses parents ou tuteurs.
Si en mai, la totalité de la scolarité n'a pas été versée, l'étudiant ne sera pas présent au jury.

CESSION DE DROITS
L'étudiant régulièrement inscrit donne son accord à l'AGR pour utiliser son image (photographie, vidéo) afin d' assurer la promotion de l'école. Il autorise l'école à utiliser ses travaux à des fins d'exposition ou de diffusion.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS
Les étudiants doivent fournir au plus tard le jour de la rentrée une attestation d'assurance responsabilité civile (cette attestation est généralement adossée à l'assurance habitation).

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS
Chaque étudiant a l'obligation d'obtenir son attestation d'acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération lors de votre inscription et au plus tard le jour de la rentrée.

Dans tous les cas, le chef d'établissement se réserve le droit d'informer les familles en cas de manquement au présent règlement.

L'ÉTUDIANT, SES RESPONSABLES LÉGAUX ET FINANCIERS APPROUVENT CE PRÉSENT REGLEMENT INTÉRIEUR EN PAGE 5 SIGNANT LA FICHE D'INSCRIPTION.